























- Pour chaque point de vue, chaque *énonciateur*, il indique sa propre attitude : *accord*, *opposition* ou *identification*.
- Une description polyphonique d'une phrase indique ainsi les contraintes que cette phrase impose : (a) sur les points de vue évoqués par ses énoncés, (b) sur l'attribution de ces points de vue, et (c) sur l'attitude du locuteur vis-à-vis des énonciateurs porteurs de ces points de vue.
- Au niveau de l'analyse de la phrase, seules les contraintes peuvent être décrites : c'est au niveau de l'analyse de l'énoncé ou du discours que les points de vue eux-mêmes sont explicités.

Ainsi, dans la SPV, les mots et les syntagmes des langues contraignent les points de vue attribués aux énonciateurs, le recours à la polyphonie dans la langue permet de décrire les structures de cette attribution, ainsi que les choix concernant les attitudes du locuteur vis à vis des points de vue qu'il attribue aux différents énonciateurs. La manière de décrire les contraintes polyphoniques sur les points de vue ne sera pas examinée dans cet article<sup>9</sup> ; signalons seulement qu'elle fait intervenir l'application du concept de *champ topique* (cf. Raccah, 1991) à la description lexicale, comme on le verra à la fin de la troisième section.

### 2.2.3. *L'argumentation*

L'objectif principal du cadre théorique de de l'*argumentation dans la langue (AdL)*<sup>10</sup>, proposé à la fin des années soixante dix, est de décrire les contraintes que la langue impose aux argumentations que les énoncés se présentent comme effectuant. Un tel choix semble, à première vue, réduire singulièrement la portée et la généralité du cadre, car il est clair que tous les énoncés ne constituent pas des argumentations : selon cette 'première vue', même si les recherches menées dans les cadres se réclamant de l'*AdL* prouvaient qu'il y a bien des contraintes imposées aux argumentations par les unités linguistiques, ce résultat ne pourrait pas être généralisé à la description sémantique de l'ensemble des phrases d'une langue. Mais cette 'première vue' ne tient pas compte d'un fait qui explique l'ampleur du rôle que le cadre de l'*AdL* a joué en sémantique. Ce fait peut se résumer en ceci :

S'il est vrai que tous les énoncés ne sont pas nécessairement des argumentations, il n'en est pas moins vrai que toute phrase, quelle qu'elle soit, peut être énoncée dans un objectif et avec des effets argumentatifs.

---

<sup>9</sup> Voir Raccah (2005b) pour une présentation des hypothèses de la *polyphonie dans la langue* et pour une démonstration de leur validité.

<sup>10</sup> Voir, notamment, Ducrot *et al.* (1980), Anscombe et Ducrot (1983), Bruxelles *et al.* (1995).

Une sémantique qui ne décrirait pas les potentialités argumentatives des phrases serait donc comme une mécanique qui ne décrirait pas les potentialités gravitationnelles des masses.

La manière dont les travaux sur l'argumentation dans la langue sont utilisés dans la SPV est décrite dans Raccah (2010) : au paragraphe 3, je reprendrai une partie de ces résultats pour montrer comment la description sémantique est réalisée dans le cadre de la SPV, et en quoi elle est intéressante du point de vue contrastif.

#### 2.2.4. La présupposition

Dans le contexte traditionnel (véri-conditionnel) des travaux sur la présupposition, on peut résumer ses principales caractéristiques de la manière suivante<sup>11</sup> :

- un présupposé est nécessaire à la compréhension ;
- un présupposé est obligatoire ;
- un présupposé ne dépend que de la phrase (tous les énoncés de la phrase le manifestent) ;
- le présupposé est nécessairement pris en charge par le locuteur (après l'énoncé d'une phrase présupposante, le locuteur ne peut pas affirmer, en toute honnêteté : « \*non, je n'ai pas voulu laisser entendre ça : c'est toi...! ») ;
- les enchaînements argumentatifs auxquels pourraient donner lieu un énoncé formulant le présupposé d'une phrase, eux, ne sont pas pris en charge par le locuteur (« Jeanne ne bat plus son mari » ne peut pas être *utilisé* comme argument pour conclure qu'elle est violente – même si, bien sûr, un énoncé de cette phrase permet de l'insinuer).

On remarquera que le caractère obligatoire du présupposé ne provient pas de nécessités logiques ou 'mondaines'. En effet, les mêmes faits peuvent être posés ou présupposés en fonction des unités de langue qu'on utilise, comme le montre l'examen de la différence sémantique principale entre « puisque » et « parce que ». Il est généralement admis, en effet, que « A puisque B » *présuppose* une relation causale entre B et A, tandis que « A parce que B » introduit une relation causale *posée* entre ces deux membres ; ainsi, la différence sémantique principale entre

- (1) Germaine est malhonnête, puisqu'elle a fait un faux témoignage
- (2) Germaine est malhonnête, parce qu'elle a fait un faux témoignage

---

<sup>11</sup> Voir, notamment, Cooper (1974), Ducrot (1972), Kempson (1975), pour l'exposé et le traitement de différentes questions concernant la présupposition dans les langues humaines ; voir aussi Raccah (1982), pour une étude détaillée et une démonstration des caractéristiques retenues ici.

réside en ce que, en (1), le faux témoignage est présupposé, tandis que, en (2), il est posé.

Une remarque sur cette remarque pourra intéresser les lecteurs concernés par des questions de causalité et d'attributions causales : seule la causalité *de dicto* (et pas la causalité *de re*) peut être présupposée<sup>12</sup>. Ainsi, par exemple, alors que (3), qui *pose* une causalité *de re*<sup>13</sup> est acceptable sans difficulté, (4), qui la *présuppose*, nécessite des hypothèses particulières sur la situation pour être comprise.

(3) Germaine a fait un faux témoignage parce qu'elle est malhonnête.

(4) ?<sup>14</sup> Germaine a fait un faux témoignage puisqu'elle est malhonnête.

Si cette conception de la présupposition rend bien compte de ce que l'on appelle aussi « les présupposés logiques », elle ne prend pas en compte un phénomène analogue à celui de la présupposition logique, mais qui concerne les orientations argumentatives ; l'exemple suivant illustre ce phénomène :

(5) Paul est riche, il doit avoir beaucoup d'amis.

Le phénomène apparaît dès que nous nous demandons pourquoi nous n'aimerions pas avoir pour ami un de ces 'amis de Paul' : bien que (5) ne dise rien d'explicitement négatif sur les 'amis de Paul', ses énoncés ne peuvent être compris que si l'on voit ces individus comme des profiteurs.

Ainsi, si l'on veut rendre compte de la similitude de ce dernier phénomène avec la présupposition 'logique', on est amené à redéfinir le concept de présupposé de manière plus générale :

Un élément sémantique présupposé est une instruction impérative indiquant au destinataire que, pour comprendre l'énoncé, il devra avoir adopté un certain point de vue sur ce dont le discours parle. On vérifie sans peine que la présupposition logique, comme la présupposition argumentative, sont des cas particuliers de cette définition générale.

---

<sup>12</sup> Pour une réflexion sur la distinction entre causalité *de re* et causalité *de dicto*, et sur ses conséquences épistémologiques sur les sciences humaines, on pourra consulter, par exemple, Raccah (2005a).

<sup>13</sup> (3) présente la malhonnêteté de Germaine comme ce qui a causé son faux témoignage. (4) présente la malhonnêteté de Germaine comme ce qui cause que l'on peut penser qu'elle a fait un faux témoignage.

<sup>14</sup> Le point d'interrogation précède un exemple indique que, pour comprendre l'énoncé de la phrase qui est marquée par ce signe, les locuteurs ont dû faire des hypothèses précises sur la situation, hypothèses sans lesquelles ils n'auraient pas compris l'énoncé. Il ne s'agit donc ni d'une impossibilité, ni d'un jugement personnel de l'observateur.

Le présupposé argumentatif est donc une des manières d'obliger l'interlocuteur à adopter (au moins pendant le temps du discours) un point de vue (topique) à partir duquel le discours pourra être interprété. On voit assez bien comment ce phénomène sémantique intervient dans de nombreux effets de style. Mais pour qu'une sémantique rendant compte de ce phénomène soit utile, il faut encore qu'elle permette une description empiriquement appropriée et scientifiquement correcte d'un ensemble suffisamment grand de phénomènes sémantiques. C'est ce que nous allons voir maintenant.

### 3. Illustration du fonctionnement de la description sémantique

Une argumentation vise à faire adopter un point de vue tout en supposant admis d'autres points de vue : la *Sémantique des Points de Vue* propose de décrire dans un système unifié *et* les orientations argumentatives *et* les points de vue, ce qui permet de formuler, de manière homogène, les contraintes que les unités linguistiques imposent aux points de vue visés par les énoncés, mais aussi aux points de vue supposés par ces énoncés. Il faut en effet distinguer, comme on l'a vu dans la section précédente, les points de vue *nécessaires* à la compréhension des points de vue *obtenus par* la compréhension : les premiers constituent ce que j'ai appelé, un peu plus haut, les 'présupposés argumentatifs', alors que les seconds *résultent* de l'interprétation. Nous allons voir en détail l'intérêt de cette distinction au paragraphe suivant, lors de la description argumentative du connecteur « mais ». Reprenant la distinction proposée dans Raccah (2010), je traiterai de manières différentes :

- les contraintes sur les relations entre points de vue, portées principalement par les articulateurs (opérateurs ou connecteurs) ;
- et les contraintes sur la nature des points de vue, portées principalement par les mots 'ordinaires' du lexique.

Et dans cette dernière catégorie, il faudra différencier :

- les contraintes évaluatives *élémentaires*, portées par certains mots (les 'euphoriques' et les 'dysphoriques'),
- des contraintes évaluatives constituées d'une chaîne de points de vue, contraintes que j'avais appelées 'mini-programmes' et qui sont portées par la plupart des mots et des syntagmes de chaque langue.

#### 3.1. Contraintes sur la forme des argumentations

Ces contraintes ont fait l'objet de nombreuses descriptions dans le cadre des travaux de l'« École ducrotienne », qu'il s'agisse du modèle

des *Échelles Argumentatives*, ou des différents modèles qui ont suivi (la première théorie des *topoi*, le modèle des *champs topiques récursifs*, ou le modèle des *blocs sémantiques*). L'idée, exprimée plus ou moins explicitement dans les différentes descriptions, consiste à faire ressortir les instructions que ces articulateurs donnent à l'interprète, et à choisir, parmi ces instructions, celles qui sont indépendantes des situations d'énonciation et des points de vue des interprètes : ce sont ces dernières qui font partie de la description sémantique.

Ainsi, dans les deux modèles topiques, la description sémantique du connecteur *mais* (qui transforme un couple de phrases <A,B> en une phrase [A *mais* B]) est obtenue par abstraction à partir des analyses des interprétations possibles *en situations* des énoncés possibles de la phrase [A *mais* B], analyses tenant compte des influences des différents points de vue préalables possibles des interprètes sur ces interprétations : la description qui en résulte est donc indépendante des situations et des points de vue, bien qu'elle s'applique à toute situation et tout point de vue. Une description sémantique du connecteur phrastique *mais* doit rendre compte des contraintes que *mais* fait peser sur l'interprétation de tous les énoncés de cette phrase, quelle que soit la situation d'énonciation et quelle que soit la situation d'interprétation, sans pour autant faire intervenir des contraintes qui ne seraient pas imposées par ce connecteur. C'est ainsi que :

on est amené à admettre que, le mot-de-langue *mais* impose à tout énoncé de toute phrase de la forme [A *mais* B], les deux contraintes sémantiques suivantes :

- toute situation d'interprétation de [A *mais* B],  $S_i$ , doit être telle qu'elle attribue à tout énoncé de B, dans toute situation d'énonciation  $S_e$ , une orientation argumentative opposée à celle que  $S_i$  attribuerait à tout énoncé de A dans la même situation d'énonciation,  $S_e$ .
- toute situation d'interprétation de [A *mais* B],  $S_i$ , attribue à tout énoncé de [A *mais* B], dans toute situation d'énonciation  $S_e$ , la même orientation argumentative que celle que  $S_i$  attribuerait à tout énoncé de B dans la même situation d'énonciation,  $S_e$ . (Racah 2008 : 81)

Insistons sur le fait que cette description sémantique est remarquable parce qu'elle ne fait dépendre la signification de *mais* de rien d'autre que de *mais* lui-même et caractérise ainsi une propriété formelle<sup>15</sup> de la langue française, tout en rendant compte des effets subjectifs des interprétations des énoncés de phrases contenant ce mot. Même les descriptions en termes de conditions de vérité, qui ont été conçues pour mettre en évidence les

---

<sup>15</sup> Insistons sur le fait que « propriétés formelles » ne signifie pas « propriétés logiques » : mettre en évidence des relations entre la forme des unités de langues et leur contribution à la construction du sens ne constitue pas une réduction de la sémantique des langues à la logique formelle.

‘aspects objectifs du sens’, n’ont pas cette qualité qui rend la description de *mais* remarquable, et ce, même lorsqu’on les applique à des mots se prêtant pourtant à une conceptualisation. Ainsi, le substantif *rectangle*, par exemple, qui a une définition très précise en termes de conditions de vérité, donc, en principe, indépendante des situations d’énonciation et d’interprétation, ne peut être décrit en langue au moyen de cette définition, car, avec une telle description, ce substantif ne pourrait s’appliquer à rien de ce qui existe (une ligne ‘mathématique’ n’a pas d’épaisseur...) : il faudrait y ajouter des ‘tolérances par approximation’ qui, outre les paradoxes auxquels elles conduisent (on connaît bien le ‘paradoxe du chauve’...), intègrent la subjectivité de l’évaluation dans le méta-discours du linguiste et éliminent la possibilité d’une description sémantique qui soit indépendante de la situation d’interprétation.

### 3.1.1. Contraintes sur la nature des points de vue

Si les articulateurs étaient les seuls porteurs des contraintes sur les points de vue, ces dernières ne concernaient alors que les rapports entre les points de vue que les énoncés des membres de phrases pouvaient avoir, et la description sémantique serait bloquée dès que l’on en arriverait à des syntagmes ne contenant pas d’articulateurs. Pour débloquer le processus de description sémantique, il est nécessaire d’admettre que d’autres mots que les articulateurs imposent des contraintes sur les points de vue et, cette fois, non pas sur les articulations, mais sur la *nature* des points de vue. Cette hypothèse doit être circonscrite de manière très précise, car il est clair que les mots-de-langue ne peuvent pas *déterminer* les orientations argumentatives des énoncés des phrases que l’on peut construire avec eux : ces orientations dépendent aussi, nous l’avons vu, des situations d’énonciation et des situations d’interprétation. On verra que certains mots, les *euphoriques* et les *dysphoriques* imposent des contraintes évaluatives élémentaires, tandis que les autres mots contraignent la manière de voir une entité en s’appuyant sur la manière de voir une autre entité.



### *3.1.2. Contraintes évaluatives élémentaires : euphoriques et dysphoriques*

Les contraintes lexicales sur les points de vue qui sont les plus faciles à observer proviennent des mots *euphoriques* et *dysphoriques* : il s'agit de jugements de valeur directement associés à ces mots, indépendamment des situations d'emploi du mot.

Ainsi, par exemple, le mot français « malhonnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme portant un jugement négatif sur la personne qualifiée. Il est remarquable que, même dans une conversation entre malfaiteurs, le mot « malhonnête » ne peut pas évoquer un jugement positif (sauf à provoquer un effet comique). De tels mots sont appelés *dysphoriques*. La plupart des autres mots sont tels que le jugement positif ou négatif qu'ils évoquent dépend d'une position idéologique, explicite ou implicite. Ainsi, le mot « conservateur » n'évoque un jugement négatif que lorsqu'il est employé dans un cadre idéologique dit 'de gauche' : dans un cadre opposé, ce mot n'a pas de connotation négative. Le mot « conservateur » n'est donc pas *dysphorique* ; en revanche, le mot « réactionnaire », qui, pour des gens de gauche, peut sembler synonyme de « conservateur », exprime un jugement négatif même lorsqu'il est employé par un locuteur de droite : il est donc *dysphorique*.

D'une manière analogue, le mot français « honnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme portant un jugement positif sur la personne qualifiée. De tels mots sont appelés *euphoriques*<sup>16</sup>.

### *3.1.3. Chaînes de points de vue et composition de contraintes*

Les autres contraintes lexicales sur les points de vue visés par les énoncés proviennent des mots "ordinaires" : il s'agit de 'mini-programmes' argumentatifs déclenchés par des mots évoquant des points de vue qui s'appuient sur d'autres points de vue : le jugement évoqué par ces mots peut être positif ou négatif, mais il est contraint par le jugement que l'interprète porte sur d'autres entités que celle que le mot évoque, comme si le mot activait un mini-programme de construction de points de vue.

Ainsi, par exemple, les jugements sur la possession évoqués par les énoncés de phrases contenant le mot « riche » peuvent être positifs ou

---

<sup>16</sup> Voir Raccah (2004) pour une utilisation des euphoriques et des dysphoriques dans des analyses de discours fondées sur la sémantique.

négatifs, selon que l'interprète considérera que le *pouvoir* que confère la possession est positif ou négatif. Pour se convaincre que le mot français « riche » évoque nécessairement un point de vue sur la possession relié au point de vue que l'on peut avoir sur le pouvoir<sup>17</sup>, on pourra analyser des phrases comme :

- (6) Ce bébé est riche.
- (7) Jean est riche, il doit donc avoir beaucoup d'amis.
- (8) Il est riche : c'est un bon parti / il faut s'en méfier.

On trouvera, dans Raccah (1998b), une analyse contrastive hispano-française de la paire *riche / rico* : la description qui en découle rend compte des différences de comportement sémantique de ces deux adjectifs au moyen de ces 'mini-programmes' argumentatifs. La confirmation diachronique de cette description (« riche » vient du même mot indo-européen qui a donné l'allemand « reich ») ne peut qu'être indirecte : l'histoire d'un mot ne peut pas être considérée comme la cause de sa signification actuelle. La fréquence de cas analogues incite à admettre l'hypothèse que les mots ne perdent jamais complètement leur signification originale, laquelle se réfugie parfois dans les connotations du mot. Des descriptions contrastives de ce type, à condition qu'elles soient assez nombreuses, constituent de précieux outils de traduction et, surtout, d'évaluation de traductions.

Ces observations étayent ainsi l'idée que les mots doivent être décrits non comme des noms de concepts (ce qui serait plutôt la fonction des *termes*, cf. Raccah, 1998a), mais comme des 'instigateurs' de points de vue : pour décrire le mot « riche » de manière satisfaisante, il est nécessaire de tenir compte du point de vue selon lequel la possession est source de pouvoir (quel que soit le point de vue que l'on adopte sur le pouvoir). On verra au paragraphe suivant que ces caractéristiques sont descriptibles au moyen du concept technique de *champ topique lexical*.

Une objection de bon sens (apparent) semble devoir s'imposer : s'il n'est pas possible de fournir une description sémantique d'un mot sans donner le point de vue qu'il impose sur le(s) référent(s) du mot, il faudrait, par exemple inclure dans la description de « maison » un point de vue proche de quelque chose comme *agréable*. Or, il n'est pas vrai que toutes les maisons sont agréables.

Mais notre objecteur fait une faute dans la dernière étape de son raisonnement : il est exact qu'il est nécessaire d'inclure dans la description de « maison » un point de vue proche de quelque chose comme *agréable* ; mais les propriétés des mots ne sont pas celles de ce à quoi ils peuvent éventuellement référer : il n'est pas nécessaire de croire

---

<sup>17</sup> Voir une analyse détaillée dans Raccah (1991) ou dans Bruxelles *et al.* (1995).

que toutes les maisons sont agréables pour admettre que le mot « maison » active le point de vue de l'agréabilité. Il suffit, par exemple, de comparer (9) et (10) :

(9) C'est bien une maison mais elle est désagréable.

(10) ?C'est bien une maison mais elle est agréable.

et de se rendre compte que l'interprétation d'un énoncé de (10) requiert une situation très particulière, tandis que les énoncés de (9) se comprennent sans difficulté. Ce genre de contraste signale la présence d'un point de vue implicite correspondant à celui des deux adjectifs opposés qui est employé dans la phrase sous-jacente aux énoncés ne requérant pas de situation particulière.

### **3.2. Calcul de la force idéologique**

Une première utilisation des propriétés que nous venons de voir consiste à élaborer des moyens pour 'calculer' la *force idéologique* des mots-de-discours : en combinant celles des contraintes imposées par les articulateurs avec celles imposées par d'autres mots, comme, par exemple, les *euphoriques* / *dysphoriques*, on peut déterminer, par un calcul précis, les points de vue implicites qu'il est nécessaire d'attribuer aux autres mots-de-discours utilisés dans l'énoncé observé, pour que ce dernier soit compréhensible. Un examen rapide de l'exemple anglais suivant suffira à montrer et la manière de procéder et l'efficacité de la méthode. Pour qu'il soit possible de comprendre un énoncé de la phrase

(11) John is a republican but he is honest.

il est nécessaire de considérer que le point de vue évoqué par « republican » est opposé au point de vue évoqué par « honest » (première contrainte appartenant à la description de « mais », ici, applicable sans changement à la description de « but »). Or, « honest » est un *euphorique* de la langue anglaise, c'est-à-dire qu'il évoque, en toute situation, un point de vue positif : il en résulte que le mot-de-discours « republican » dans les énoncés de (11) évoque nécessairement un point de vue négatif. (11) trahit ainsi l'idéologie de ses locuteurs : nous allons voir, maintenant que la généralisation doit s'arrêter là, sans que l'on puisse en inférer quoi que ce soit concernant le mot-de-phrase « republican ». En effet, employé dans une autre phrase compréhensible, « republican » pourra aussi évoquer un point de vue positif (par exemple, en remplaçant, dans (11), « honest » par « dishonest ») : il en résulte que la propriété mise à jour par l'analyse n'est pas une propriété du mot anglais « republican », mais seulement de l'idéologie dans le cadre de laquelle ce mot a été utilisé.

Néanmoins, dans la perspective de la sémantique des points de vue, la description des articulateurs, outre son intérêt propre, et outre son

intérêt pour l'analyse des idéologies trahies par les discours, fournit aussi des outils pour décrire les autres mots-de-langue : il s'agit de passer du calcul de la force idéologique des mots-de-discours utilisés dans les énoncés observés à celui de la force idéologique des mots-de-langue correspondants.

Il est, bien entendu, très utile de pouvoir formuler de manière unifiée, dans un même formalisme, les contraintes sur les points de vue évoqués dans les discours, celles sur les points de vue lexicalisés dans les mots de langue, et celles que les opérateurs et connecteurs imposent sur les articulations entre points de vue. C'est un des objectifs du modèle topique de la *Sémantique des Points de Vue*.

Les points de vue que ces mots-de-langue suggèrent s'expriment par des *champs topiques lexicaux* (cf. Raccah, 1990), qui ont la particularité de permettre de décrire un point de vue sur une entité au moyen de points de vue sur d'autres entités.

Un *champ topique* (cf. Raccah, 1987 ; Ducrot 1988) est caractérisé par une règle d'inférence graduelle, appelée *topos*. Un topos est une catégorie de *garants d'argumentation*, indiquant la prise en compte d'une corrélation entre deux entités. La rhétorique a montré que ces *garants* sont présentés par les locuteurs comme généraux et partagés par l'ensemble de la communauté linguistique (*intersubjectivité*). Ces caractéristiques se répercutent sur les *topoi*, qui sont donc, eux aussi, présentés comme généraux et comme partagés. Étant une *catégorie* de garants, le topos a, en outre, une structure graduelle et sa forme générale est :

//plus (ou moins) X est P, plus (ou moins) Y est Q//

où P et Q sont des champs topiques (définis, donc, eux-mêmes, le cas échéant, par d'autres champs topiques).

La prise en compte de la corrélation entre les deux entités est *discursive* : rien n'empêche un locuteur d'admettre un topos dans un discours et d'admettre le topos contraire dans un autre. Néanmoins, l'hypothèse des *champs topiques lexicaux* suppose que la langue 'choisit' certains *topoi* pour les cristalliser dans ses mots, sous forme de champs topiques. Les *topoi* discursifs sont alors contraints par ces champs topiques lexicaux, sans, pour autant, être totalement déterminés par eux.

Ainsi, la description du mot français « riche », dont il a été question dans la section précédente, fera appel au champ topique

possession → potentialité → *positif*

(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu positivement), ou au champ topique

possession → potentialité → *négatif*

(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu négativement), en fonction de l'idéologie qui déterminera le jugement sur le pouvoir. Ainsi, retournant à l'exemple :

(5) Paul est riche, il doit donc avoir beaucoup d'amis.

on peut rendre compte de celui de ses effets sémantiques qui concerne le jugement que ses énoncés suggèrent sur les amis de Paul : le fait d'utiliser « riche » comme argument pour « avoir des amis » contraint le point de vue sur les « amis » au moyen du champ topique de « riche », c'est-à-dire, le champ topique du pouvoir...

Grâce à cette propriété du concept de points de vue qui résulte des discussions précédentes, et qui fait qu'un point de vue sur une entité peut être partiellement déterminé par un point de vue sur une autre entité, il est possible de construire récursivement, à partir de points de vue élémentaires, des points de vue plus complexes, enchâssant ces points de vue élémentaires. Le modèle topique rend compte de cette propriété d'enchâssement des points de vue au moyen de champs topiques définis récursivement.

#### **4. Pour conclure**

Ainsi, nous avons vu qu'il était nécessaire et possible de renoncer à une conception caricaturale de la communication langagière, utilisée (souvent implicitement) dans la plupart des travaux de sciences du langage et de rhétorique, sous le prétexte qu'on n'aurait pas trouvé mieux : les discours (les textes) ne transmettent pas du sens mais manipulent les auditeurs (les lecteurs) pour tenter de leur faire construire le sens que leur auteur souhaite leur faire construire. Nous avons vu qu'on pouvait ainsi se passer d'une conception logiciste du sens sans, pour autant, tomber dans le psychologisme : pour cesser d'assimiler le sens à la référence et la signification aux concepts, il suffit de considérer la signification d'une unité de langue humaine comme un ensemble de contraintes instruisant sur la manière de construire des points de vue. Nous avons seulement aperçu ici<sup>18</sup> que ce changement de paradigme permet de réaliser des tests empiriques pour valider ou infirmer des hypothèses de description sémantique sans faire intervenir l'intuition du linguiste sur ce que les unités de langue signifient, ni sur le sens que tel ou tel énoncé devrait avoir.

Concevoir la sémantique comme une description du rôle des unités de langue dans la construction du sens des discours qui les utilisent

---

<sup>18</sup> Voir Raccah (2010) pour plus de détail. Des résultats de travaux annoncés dans l'article cité sont en cours de publication.

permet de redonner à cette discipline le statut d'outil privilégié d'analyse des discours, statut qu'elle n'aurait jamais dû perdre. C'est précisément le premier des objectifs de la SPA que j'ai signalé (le point (a)) au début de la section 1.

L'inscription de la SPV dans une conception manipulative de la communication langagière, le recours à des instructions pour décrire les unités de langue, correspond exactement au point (b) que j'avais signalé plus haut : c'est-à-dire, la nécessité de renoncer à toute conception transmissionnelle de la signification.

Enfin, assigner à la sémantique de décrire les contraintes sur les points de vue est, on l'a vu, une manière de décrire les potentialités argumentative des unités de langue : il s'agit bien de rendre compte du fait que les discours agissent sur les croyances et sur les valeurs de ceux qui les comprennent, caractéristique de la SPA que j'avais formulée dans le point (c) de la première section.

À ces similitudes importantes, il faut ajouter quelques autres choix communs, très caractéristiques, que je n'ai fait qu'évoquer et qui renforcent la proximité des deux approches. J'en mentionnerai trois :

- l'intérêt pour une sémantique lexicale, sans laquelle le fonctionnement de la langue resterait mystérieux ;
- la conscience que, en fonction de l'environnement sémantique de la phrase ou pragmatique de l'énoncé, les discours peuvent inverser le potentiel argumentatif fourni par les mots, et un modèle sémantique serait donc erroné s'il formulait plus que des *potentialités* de sens ;
- le rôle du monde perçu dans la compréhension des discours, et celui de la langue dans la perception des situations.

Ces nombreuses similitudes qui contraignent nos approches et qui pourtant laissent place à une réelle différence des modèles évoquent, me semble-t-il, une similitude de conception qui dépasse le cadre de la place et du rôle de la sémantique : il y a peut-être là quelques rapprochements à faire sur la conception de la vie et sur celle des rapports entre les êtres humains...

## Bibliographie

ANSCOMBRE Jean-Claude et Oswald Ducrot (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, Mardaga.

BAKHTINE / Voloshinov (1929/1977). Voir Voloshinov, V.N. (1929).

BAKHTINE Mikhail Mikhaïlovitch (1929). *Problemy tvorchestva Dostoievskogo*, Leningrad, 1929, 2<sup>ème</sup> ed. rev. *Problemy poetiki Dostoievskogo*, Moscou, 1963,

- Trad. de Kolitcheff, Isabelle, *La Poétique de Dostoïevski*, Paris, Le Seuil, 1970 ; 1998.
- BAKHTINE Mikhail Mikhaïlovitch (1978) [édition posthume, en français]. Du discours romanesque, traduit par Daria Olivier, in *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, p. 83-233.
- BOJILOVA Lilia (2002). *Dialogisme et argumentation : les mots sont-ils « habités » de topoï ?* Mémoire de DEA, soutenu à l'Université de Paris 3.
- BRUXELLES Sylvie et Pierre-Yves RACCAH (1992). Argumentation et sémantique : le parti-pris du lexique. In : *Enonciation et parti pris*. Walter de Mulder, Frank Schuerewegen et Liliane Tasmowski. – Amsterdam, Rodopi, 1992, p. 59-73.
- BRUXELLES Sylvie, DUCROT Oswald, RACCAH Pierre-Yves (1995). Argumentation and the lexical topical fields. *Journal of Pragmatics*, 24:1/2, p. 99-114.
- COOPER David Edward (1974). *Presupposition*. Den Haag, Mouton.
- DUCROT Oswald (1972). *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT Oswald (1984) : *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- DUCROT Oswald (1988). Topoï et formes topiques, *Bulletin d'études de linguistique française* de Tokyo 22, p. 1-14.
- DUCROT Oswald (1996). *Slovenian Lectures / Conférences slovènes*. ISH, Ljubljana. (Texte français accompagné d'une traduction anglaise par Sebastian McEvoy).
- DUCROT Oswald et al. (1980) : *Les Mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit
- GALATANU Olga (1999a) : Le Phénomène sémantico-discursif de déconstruction-reconstruction des topoï dans une sémantique argumentative intégrée, *Langue Française* 123, p. 41-51.
- GALATANU Olga (1999b) : Argumentation et analyse du discours, in Y. Gambier et E. Suomela-Salmi (éd.), *Jalons 2*, Turku, Université de Turku, p. 41-54.
- GALATANU Olga (2003). La sémantique des possibles argumentatifs et ses enjeux pour l'analyse de discours. In Ignacio Iñarrea Las Heras, María Jesús Salinero Cascante (ed.) *El texto como encrucijada: estudios franceses y francófonos*, Vol. 2, p. 213-226.
- HARDER Peter (1990). The Pragmatics and Semantics of Reference. *Copenhagen Studies in Language*, 13, p. 41-78.
- KEMPSON RUTH, M. (1975). *Presupposition and the delimitation of semantics*. Cambridge University Press.
- RACCAH Pierre-Yves (1982). Présupposition signification et implication. *Semantikos*, 6 : 1-2, p. 63-92.
- RACCAH Pierre-Yves (1987). Modelling argumentation and modelling with argumentation, *Argumentation* 4, p. 447-483.
- RACCAH Pierre-Yves (1990). Signification, sens et connaissance: une approche topique. *Cahiers de Linguistique Française*, 11, p. 179-198.

- RACCAH Pierre-Yves (1998a). L'argumentation sans la preuve : prendre son biais dans la langue. *Cognition et Interaction* vol. 2, n° 1-2, 237-264.
- RACCAH Pierre-Yves (1998b). Por qué los bebés españoles son más ricos que los bebés franceses. *Quaderns de filologia. Estudis linguistics, IV: Pragmàtica Intercultural*, p. 1-17.
- RACCAH Pierre-Yves (2002). La semántica de los puntos de vista: hacia una teoría científica y empírica de la construcción del sentido. *Letras de Hoje*, 129, p. 45- 71.
- RACCAH Pierre-Yves (2004). Une sémantique du point de vue : de l'intersubjectivité à l'adhésion. *Discours Social* 21.: p. 205-242.
- RACCAH Pierre-Yves (2005a). What is an empirical theory of linguistic meaning a theory of? In Zygmunt FRAJZYNGIER et al. (eds.). *Diversity and Language Theory Studies in Language Companion Series*, John Benjamins, p. 51-80.
- RACCAH Pierre-Yves (2005b). La pista de los puntos de vista: teoría, descripciones y pruebas en semántica. *Letras de Hoje* 139, p. 23-50.
- RACCAH Pierre-Yves (2008). Contraintes linguistiques et compréhension des énoncés : la langue comme outil de manipulation. In *Entretiens d'orthophonie*, Paris, Expansion Formation et Éditions, p. 61-90.
- RACCAH Pierre-Yves (2010). Racines lexicales de l'argumentation : la cristallisation des points de vue dans les mots. *Verbum* 32 : 1, p. 119-141.
- RACCAH Pierre-Yves (2011). Linguistique critique : une exploration cognitive..., *Intellectica* 56, p. 305-314.
- STOLTZ Claire (2002). Site internet de *Fabula*.  
<http://www.fabula.org/atelier.php?Polyphonie>. Lien interne : < dialogisme >
- VOLOSHINOV Valentin Nikolaevich (1929). *Марксизм и философия языка* [Le marxisme et la philosophie du langage], Leningrad : Priboj. 2<sup>ème</sup> édition : 1930. Traduction française, sous le nom de Mikhail Bakhtine (V.N. Volochinov) : *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris : Ed. de Minuit, 1977.